



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 12 mars 2025

Délibération N°2025 - 13
Modification du Budget de l'ACI LINEA : réalisation d'un corridor écologique sur 2023-2025

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 12 mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des Comités du 9 Octobre et 27 novembre 2024
- Finances**
2. Débat d'orientations Budgétaires 2025
 3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Principal
 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Annexe CFME
- Ressources Humaines**
5. Evolution du statut des Gardiens de l'Environnement
 6. Participation à la Protection Sociale Complémentaire
 7. Création de postes
 8. Mise à jour du tableau des effectifs
- Administration Générale**
9. Validation du portage financier par l'EPFL pour l'acquisition de l'immeuble AMATER

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER. – Mr E. DUFEAL.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses d'Arlet) – Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) – MR J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

→ **Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr F. ISMAIN(CTM) à Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) – Mr M. GOBALSAMY (Saint-Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.

→ **Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin)

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr J. DOMERGUE(FRANCOIS) - Mr C. PALIN(Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	25
Procurations	06
Exprimés	31
Vote	
Pour : 31	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Date de la convocation :	27 février 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2024-42 du comité syndical en date du 05 avril 2024 adoptant le plan de financement ci-après modifié de l'ACI LINEA "pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique"

Nouveau Plan de financement de l'ACI : "Valorisation de couvertures arborées et corridor écologique"						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Financiers	Année 1 (2023)	Année 2 (2024)	Année 3 (2025)	TOTAL		
FSE	171 593,64	323 846,81	158 906,80	654 347,25	47,55	%
CTM	0,00				0,00	%
ETAT/ASP	113 673,90	238 907,42	113 673,90	466 255,22	33,88	%
ETAT/FONDS VERT	12 576,00	85 504,00	157 500,00	255 580,00	18,57	%
TOTAL RESSOURCES	297 843,54	648 258,23	430 080,70	1 376 182,47	100,00	%
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Financiers	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL		
État / Fonds Vert	104 460,00	89 960,00	0,00	194 420,00	100	%
TOTAL RESSOURCES	104 460,00	89 960,00	0,00	194 420,00	100	%

Considérant que lors de la constitution du dossier de demande de subvention du FSE+ pour cette opération, l'ensemble des dépenses à considérer dans le cadre de cet ACI a été réajusté pour correspondre aux dépenses réelles effectuées depuis juillet 2023 et celles restant à engager jusqu'en juillet 2025.

La modification intervient principalement sur les dépenses salariales d'encadrement. Ces dernières n'étant plus portés par 3 projets d'Insertion, mais par le seul projet LINEA, il a fallu réajuster les répartitions et pourcentages retenus à l'origine. A ce jour, l'ACI LINEA supporte 100% des salariés de l'encadrement pour l'ensemble de l'équipe concernée.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle modification du précédent plan de financement portant le montant global du projet à **1 551 420,67 €** au lieu de 1 376 182,47 €. Cette augmentation est prise en charge par la demande de subvention FSE+.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Adopte, le nouveau budget de l'ACI LINEA : « pour la réalisation d'un corridor écologique" prévu pour 3 ans et figurant dans le tableau ci-après :

Plan de financement II de l'ACI LINEA - 2023/2025					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Financiers	Année 1 (2023)	Année 2 (2024)	Année 3 (2025)	TOTAL	
FSE	385 150,10	350 287,47	94 147,88	829 585,45	53,47%
CTM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
ETAT/ASP	113 673,90	238 907,42	113 673,90	466 255,22	30,06%
ETAT/FONDS VERT	12 576,00	85 504,00	157 500,00	255 580,00	16,47%
TOTAL RESSOURCES	511 400,00	674 698,89	365 321,78	1 551 420,67	100%
SECTION INVESTISSEMENT					
Financiers	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL	
ETAT/FONDS VERT	104 460,00	89 960,00	0,00	194 420,00	100%
TOTAL RESSOURCES	104 460,00	89 960,00	0,00	194 420,00	100%

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 3

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours et les suivants.

Article 4

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-42 du comité en date du 05 avril 2024 portant sur le même objet.

Article 5

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 12 mars 2025

Le Président,

Félix ISMAIN

